

**COMMUNE de BEAUMONT S/LEZE**  
**Registre des Arrêtés du Maire**

# ARRÊTE

**Le MAIRE de BEAUMONT S/LEZE**

**VU** l'Article L2122-18 du code général des collectivités territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

**VU** la délibération n° 26-2/2 en date du 21 mars 2026 fixant à 5 le nombre d'adjoints au maire.

**VU** le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme CAMPAGNE-ARMAING Fanny en qualité de 3<sup>ème</sup> adjointe au maire.

## ARRETE :

**ARTICLE 1: A compter de ce jour, Madame CAMPAGNE ARMAING Fanny, 3<sup>ème</sup> adjointe de la commune de BEAUMONT SUR LEZE est déléguée pour remplir les fonctions relatives aux affaires juridiques et à l'assainissement.**

**ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de MURET et notifiée aux intéressés.**

G.



Fait à BEAUMONT S/LEZE,  
Le 26/03/2026

Olivier CARTÉ  
Maire de BEAUMONT S/LEZE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Technique de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.